



Réunion du Comité Syndical

du 27 mars 2019

CS - 2.08
Budget primitif 2019

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le vingt-septième jour du mois de mars de l'année deux mil dix-neuf à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur André HELLE, président, pour l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents :

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : Mmes Marie-Line CABROL, Chantal BUEB ; MM. Tony KNEIP, Jacques BONIN, Olivier DEROY, Miltiade CONSTANTAKATOS.

S.M.I.C.T.O.M. : MM. Patrick MIESCH, Denis KUNTZMANN, Émile EHRET, Gilles HEINRICH, Jean-Luc ANDERHUEBER.

C.C.S.T. : MM. André HELLE, Claude BRUCKERT, Pierre VALLAT.

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT

S.M.I.C.T.O.M. : M. Thierry STEINBAUER.

C.C.S.T. : NÉANT

Le quorum est atteint : 15 présents / Nombre de votants : 16 (procuration de Mme FRIEZ à Monsieur DEROY).

- Délégués suppléants sans voix délibératives :

G.B.C.A. : NÉANT

S.M.I.C.T.O.M. : Mme Catherine METRAL ; M. André PICCINELLI.

C.C.S.T. : NÉANT

Étaient excusés

- Délégués titulaires :

G.B.C.A. : Mme Marie-Laure FRIEZ (pouvoir à M. Olivier DEROY) ; MM. Damien MESLOT, Jean-Claude MARTIN.

S.M.I.C.T.O.M. : M. Hervé GRISEY.

C.C.S.T. : NÉANT

C.C.S.T. : NÉANT

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le



ID : 090-259000735-20190327-DELIB_BP_2019-BF

- Délégués suppléants :

G.B.C.A. : MM. Thierry PATTE, Michel BLANC.

S.M.I.C.T.O.M. : Mme Félice ZWINGELSTEIN ; M. Luc SENGLER.

C.C.S.T. : M. Jean LOCATELLI.

Étaient absents

- Délégués titulaires:

G.B.C.A. : NÉANT.

S.M.I.C.T.O.M. : NÉANT.

C.C.S.T.: NÉANT.

- Délégués suppléants :

G.B.C.A.: Mme Christiane EINHORN; MM. Yves GAUME, Pierre-Jérôme COLLARD, Jean-Marie HERZOG, Stéphane GUYOD, Bernard GUILLEMET, Pierre BARLOGIS.

S.M.I.C.T.O.M. : M. Michel JACOBBERGER.

C.C.S.T.: MM. Frédéric ROUSSE, Thierry MARCJAN.



Réunion du Comité Syndical

du 27 mars 2019

CS - 2.08

Budget primitif 2019

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2019.

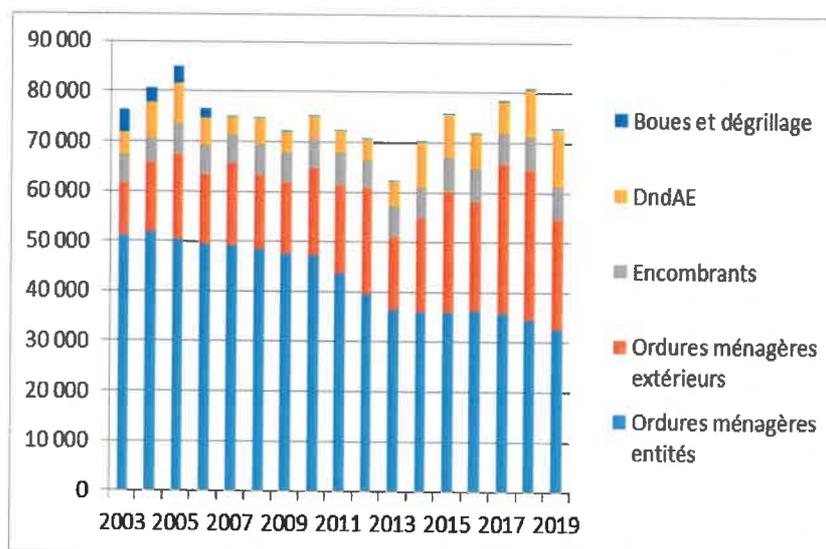
Ce budget est adossé au débat d'orientation budgétaire retracé dans la délibération CS 1.05 du 30 janvier 2019. Il s'appuie également sur les résultats consolidés du compte administratif 2018 et sur l'affectation des résultats, telle que proposée au vote du Comité Syndical au cours de la présente séance.

Le budget proposé assure le bon fonctionnement de l'usine : il a été construit à partir d'une approche prudentielle, tout en dégagant des moyens pour réaliser, sans recours à l'emprunt, la maintenance courante et les investissements nécessaires pour consolider la disponibilité de notre outil de production.

1. Données d'exploitation

Le budget 2019 est soutenu par une estimation de tonnages entrants, finalement arrêtée à **72 800 tonnes**. Ainsi que cela a été souligné lors du débat d'orientations budgétaires, des discussions étaient encore en cours, mais non finalisées, pour capter des gisements supplémentaires. Depuis :

- une première confirmation a été apportée par le SYBERT de Besançon, qui s'est engagé sur 6 000 tonnes d'OMr entre juin et novembre prochain (courrier reçu le 1^{er} février 2019)
- une deuxième confirmation est intervenue de la part de SUEZ ÉNERGIE RV, sous la forme d'un contrat d'apports, finalement réduit à 2 000 tonnes/an, pour la prise en charge des déchets ménagers de l'usine de Sausheim en période d'arrêt technique et/ou de panne



Évolution des gisements entrants de 2003 à 2019

L'exercice 2019 apparaît ainsi comme un exercice encore relatif à 2018. Pour mémoire, le budget primitif de l'exercice 2018 tablait sur des gisements entrants de 76 000 tonnes. C'est donc un delta prévisionnel limité à 3 200 tonnes qui, en définitive, est ici constaté.

Le tableau ci-après reprend les tonnages par producteur et par type de déchets, avec une mise en perspective depuis 2016.

	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019 Prévisions	Ecart en tonnes n / n - 1	Evolution n / n - 1
Ordures ménagères	58 291	65 663	64 503	54 720	-9 783	-15,17%
Entités	36 116	35 821	34 656	32 600	-2 056	-5,93%
<i>CAB, puis CAGB</i>	25 983	25 775	25 961	24 000	-1 961	-7,55%
<i>SICTOM</i>	6 351	6 249	4 950	5 000	50	1,01%
<i>CCST</i>	3 782	3 797	3 745	3 600	-145	-3,87%
Extérieurs	22 175	29 842	29 847	22 120	-7 727	-25,89%
<i>SM 4</i>	1 425	1 334	1 447	1 300	-147	-10,16%
<i>SYTEVOM de Haute-Saône</i>	9 237	3 168	2 864	2 800	-64	-2,23%
<i>SYDOM du Jura</i>	621	151	620	0	-620	-100,00%
<i>VALINÉA</i>	936	1 173	2 231	2 000	-231	-10,35%
<i>SYBERT Besançon</i>	665	0	266	6 000	5 734	2155,64%
<i>SENERVAL</i>	8 603	22 944	21 750	8 600	-13 150	-60,46%
<i>SUEZ ENERGIE RV</i>	578	817	576	1 300	724	125,69%
<i>SIDTCE Colmar</i>	0	149	0	0	0	0,00%
<i>Autres producteurs</i>	110	106	93	120	27	29,03%
Encombrants	6 531	6 061	6 536	6 500	-36	-0,55%
DndAE	6 956	6 508	9 509	11 500	1 991	20,94%
Dégrillage/Boues	102	87	86	80	-6	-6,98%
Gisement total	71 880	78 319	80 634	72 800	-7 834	-9,72%

Évolution des gisements entrants de 2016 à 2019

2. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à titre prévisionnel à **14 820 K €**, en dépenses et en recettes, soit une évolution inférieure à 2% par rapport à 2018 (+288 K €).

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2018).

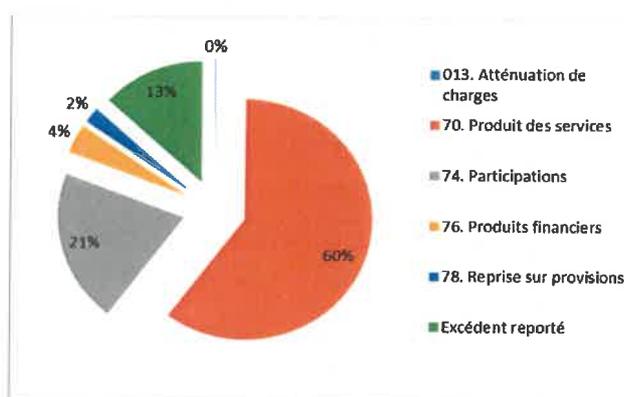
a. Recettes

	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evol°
013. Atténuation de charges	15	15	0	0,00%
70. Produit des services	8 835	8 819	-16	-0,18%

Total recettes gestion courante	8 850	8 834		
74. Participations	3 103	3 091		
76. Produits financiers	579	579	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%
78. Reprise sur provision	0	316	316	0,00%
Total recettes réelles	12 532	12 820	288	2,30%
Excédent reporté	2 000	2 000	0	0,00%
Total budget	14 532	14 820	288	1,98%

Évolution des recettes de fonctionnement en K € par poste, de BP à BP

Le niveau de recettes prévisionnelles progresse sous le seul effet d'une reprise sur provisions de 316 K €. Pour les autres postes de recettes, le SERTRID stabilise le produit des services (incinération et hors incinération) et conserve le principe d'une reprise de l'excédent reporté dès le budget primitif, qui représente 13% des recettes totales :



Ventilation des recettes de fonctionnement 2019 par poste

La reprise de l'excédent permet d'assurer l'équilibre budgétaire sans peser sur la contribution des membres.

b. Dépenses

La comparaison est effectuée de BP à BP (hors décisions modificatives intervenues en cours d'exercice 2018), après neutralisation de la TGAP, qui affecte le chapitre 011. Charges générales pour près de 1 M€.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP, à tonnages constants ou presque, est contenue à 1.50%. Il faut y voir la traduction d'un réel effort, maintenu sur la durée, de maîtrise des coûts en interne.

	BP 2018	BP 2019	Ecart	Evol°
011. Charges générales hors TGAP	5 028	5 496	468	9,31%
012. Frais de personnel	1 995	1 995	0	0,00%
65. Charges gestion courante	105	76	-29	-27,62%
Total dépenses gestion courante	7 128	7 567	439	6,16%
66. Charges financières	1 507	1 392	-115	-7,63%
67. Charges exceptionnelles	10	10	0	0,00%
68. Dotations aux provisions	230	42	-188	-81,74%
022. Dépenses imprévues	180	180	0	0,00%
Total dépenses réelles hors TGAP	9 055	9 191	136	1,50%

042. Opérations d'ordre	1 275	1 275	0	0,00%
023. Virement section invest.	3 254	3 354	100	3,07%
Total dépenses d'ordre	4 529	4 629	100	2,21%
Budget total hors TGAP	13 584	13 820	236	1,74%

Évolution des dépenses de fonctionnement par poste en K €, de BP à BP

Les **charges générales (c/011)** hors TGAP augmentent de plus de 9% (468 K €), ce qui correspond principalement à une opération de maintenance lourde de la turbine (316 K €), financée par une reprise sur provisions. Après neutralisation de cette enveloppe, la progression des dépenses est ramenée à 3% (+ 152 K€).

Les crédits prévisionnels prévoient, notamment pour le poste « prestations de service » les situations techniques, dégradées ou contraintes, qui nécessiteraient la mise en œuvre de solutions alternatives pour assurer la continuité du service. Enveloppe estimée à 700 K €, qui inclut notamment, à titre prudentiel, la perspective d'une évacuation à prix fort des mâchefers. À ce stade, les effets de l'avenant à la convention avec EIFFAGE ROUTE NORD-EST, incluant un prestataire supplémentaire (EUROVIA) et reconsidérant la possibilité d'une prise en charge du transport, ne sont bien sûr pas mesurables.

Les **frais de personnel (c/012)** sont stabilisés, l'évolution à l'intérieur de l'enveloppe globale impactant principalement le poste « personnel extérieur au service ». Par rapport à la délibération CS 7-14 du 19 décembre 2018 qui arrêta le tableau annuel des emplois au 1^{er} janvier 2019, les évolutions suivantes sont à noter :

- départ par voie de mutation d'un technicien principal de 1^{ère} classe (07/01)
- fin de contrat d'un opérateur relevant du dispositif des emplois aidés (31/01) (pas de remplacement),
- départs du Responsable HS2E (05/01) et du Responsable Usine (31/03)

À la date du 1^{er} avril, les effectifs seront de **35 agents**. Ils se répartissent entre :

- le personnel statutaire SERTRID stricto sensu
- le personnel mis à disposition par le Centre de Gestion par le biais de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Personnel SERTRID	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Titulaires	2	2	26	30
Stagiaires	/	/	2	2
	2	2	28	32
Personnel mis à disposition				
Contractuels	1	1	1	3
Cumul	3	3	29	35

Tous les emplois sont créés à temps complet. Un agent bénéficie d'une autorisation de travail à temps partiel à hauteur de 80% du temps complet.

Ces mises à disposition concernent un ingénieur (Responsable Usine), un technicien principal de 2^{ème} classe (Responsable Maintenance) Il s'agit d'une situation transitoire, la perspective étant celle d'une intégration statutaire après concours. Les actions de préparation correspondantes sont inscrites au plan de formation annuel.

Sur la base d'une trajectoire à effectif constant, c'est un total de 38 agents qui est attendu. Trois recrutements doivent intervenir : un adjoint au Responsable Usine, un Responsable HS2E et un opérateur de maintenance. Ils ont déjà été finalisés pour les deux premiers d'entre-eux.

Les **charges de gestion courantes (c/65)** diminuent sous l'effet des fonctionnaires momentanément privés d'emploi. La participation au K €) apparaît globalement stable.

Les **charges financières (c/66)** comprennent :

- les intérêts des emprunts à échéance (c/66111)
- les intérêts courus non échus (c/66112)
- les autres frais financiers (c/6688) (fixing d'un instrument de couverture de taux, principalement)

Les **charges exceptionnelles (c/67)** sont marginales, avec une enveloppe fixée à 10 K €.

Concernant les **provisions (c/68)**, il est proposé d'inscrire un montant de 42 K € au titre des charges à répartir sur plusieurs exercices, au vu du PPI et des charges attendues, à des échéances qui apparaissent contraintes en termes de recettes. Aussi, afin d'être en mesure d'y faire face sans recours au levier tarifaire et sans compromettre les besoins ordinaires de maintenance, la constitution d'une provision semble opportune.

Cette provision couvre des dépenses de gros entretien ou de grosses révisions ne présentant pas un caractère annuel :

Objet	Montant prévisionnel	Année de réalisation	Durée de la provision	Montant annuel de la provision
GTA Visite type III (tous les 40 000 heures ou tous les 5 ans)	70 K €	2021	4 ans	17 K €
Décennale équipements sous pression	100 K €	2021	4 ans	25 K €
	170 K €			42 K €

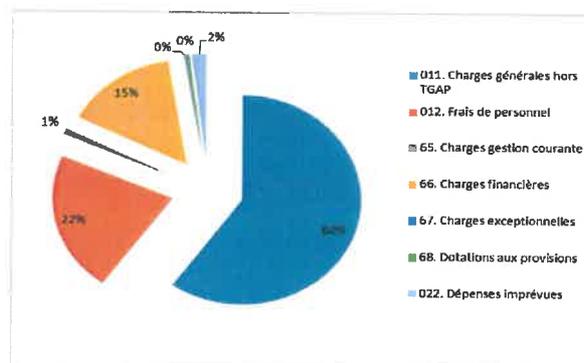
Le régime applicable est celui des provisions semi-budgétaires, avec une dépense au c/68, et une reprise au c/78 sur l'exercice de réalisation de la charge.

Il est également proposé de réserver un crédit de 180 K € au titre des **dépenses imprévues (c/022)**, étant rappelé que le cadre réglementaire limite le montant de ces dépenses imprévues à 7.5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section (article L 2322-1 du CGCT).

Dans le contexte d'évolution des dépenses du budget primitif tel que précisé, le syndicat maintient un niveau d'autofinancement significatif de 3.3 M €, représentant 25 % des dépenses totales de fonctionnement hors TGAP.

Enfin, en termes de répartition, les principaux postes de dépenses restent :

- les charges générales hors TGAP (60% des dépenses réelles de fonctionnement)
- les frais de personnel (22%)
- les frais financiers (15%).



Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP

c. Niveaux des capacités d'autofinancement

Autofinancement	Pour mémoire BP 2018	Projections BP 2019	Écart n/n-1	Évolution n/n-1
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	12 532	12 820		
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	10 003	10 191		
CAF brute	2 529	2 629	100	3.95 %
<i>Remboursement dette en capital</i>	2 161	2 275		
CAF nette	368	354	-14	-3.80 %
Recettes réelles d'investissement	2 848	3 259		
Dépenses réelles d'investissement (hors c/16)	4 404	4 770		
Emprunt nouveau	0	0		
Besoin de financement	1 188	1 157	-31	- 2.60%

Le projet de budget fait apparaître une CAF brute qui progresse faiblement. L'évolution de la CAF nette devient légèrement négative, l'encours de dette progressant plus vite que la CAF brute. Le besoin de financement est quant à lui globalement stabilisé.

3. Section d'investissement

Le budget de l'exercice se caractérise par un PPI ambitieux, au service d'une maintenance préventive optimisée des installations.

3.1 Vue d'ensemble – propositions de dépenses d'investissement

	BP 2018	BP 2019	Écart	Évol°
2031. Etudes	5	0	-5	-100,00%
205. Logiciels	0	0	0	0,00%
2158. Pièces	1 185	1 070	-115	-9,70%
2182. Véhicules	0	0	0	0,00%
2183. Matériel informatique	0	0	0	0,00%
2313. Travaux	2 633	3 420	787	29,89%
Total dépenses équipement	3 823	4 490	667	17,45%
1641. Remboursement dette en capital	2 161	2 275	114	5,28%
020. Dépenses imprévues	280	280	0	0,00%
Total dépenses financières	2 441	2 555	114	4,67%
Total dépenses réelles	6 264	7 045	781	12,47%
001. Déficit reporté	95	398	303	318,95%
Total budget	6 359	7 443	1 084	17,05%
Reste à réaliser	301	445	144	47,84%
	6 660	7 888	1 228	18,44%

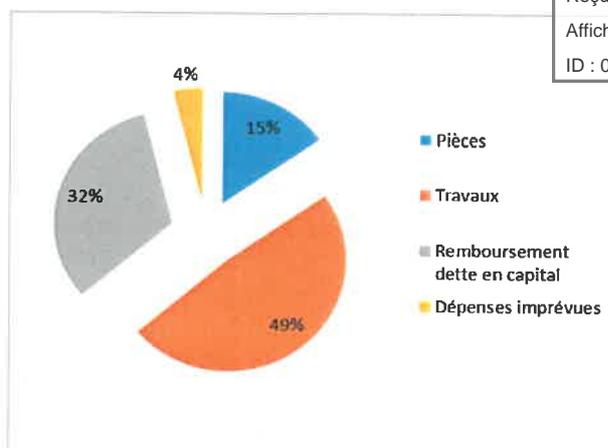
Évolution des dépenses d'investissement en K € par poste, de BP à BP

Le budget d'investissement progresse sous l'effet des crédits consacrés aux dépenses d'équipement (+ 667 K €, soit près de 18%).

Il est réservé une enveloppe de 280 K € (3.97% des dépenses réelles) au titre des dépenses imprévues (c/20), pour pallier tout aléa qui surviendrait en cours d'exercice.

La part consacrée au remboursement de la dette en capital augmente de 5.28% (114 K €). Il s'agit là d'une donnée connue, conforme au profil de l'encours.

Les dépenses d'équipement (c/20 + c/21 + c/23) représentent 64 % des dépenses réelles de la section.



Ventilation des dépenses réelles d'investissement

3.2 Détail par poste

Les postes d'investissement, identifiés par le PPI, se répartissent de la manière suivante :

N° rub.	Intitulé	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	Automatismes/Électricité/Régulation/Supervision	319	272	169	157	109	151
2	Fours/chaudières/mâchefers	3 515	3 399	1 700	1 590	1 470	1 425
3	GTA	425	205	160	155	160	155
4	Engins, véhicules	0	0	0	0	0	0
5	Informatique	17	9	9	9	7	7
6	Sécurité-Réglementation	111	25	105	5	5	5
7	Bâtiment	715	306	12	11	12	11
8	Traitement des fumées	152	228	159	85	129	156
9	Quai	40	190	50	0	0	0
10	Études	0	0	0	0	0	0
11	Réseau de chaleur	0	0	0	0	0	0
12	Méthaniseur	0	0	0	0	0	0
	Total des postes	5 294	4 634	2 364	2 012	1 892	1 910

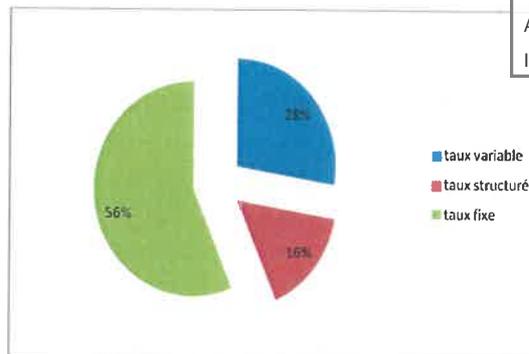
En K €

3.3 Etat de l'endettement

Il est présenté chaque année en Comité Syndical, en application de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010, un rapport d'information sur l'état de la dette. La dernière présentation de ce rapport est retracée dans la délibération CS 7.07 du 19 décembre 2018.

Sans revenir dans le détail sur le contenu de cette délibération récente, dont l'objet ne se confond pas avec les exigences du débat d'orientation budgétaire sur ce volet précis de l'encours de la dette, il est simplement rappelé quelques chiffres clés :

- le montant de l'encours au 1^{er} janvier 2019 est de 63.2 M €, réparti sur neuf lignes, avec un taux moyen de 1,73%
- 56% de cet encours est à taux fixe, 84% de l'encours relève de la classification Gissler 1A : l'encours est désormais sécurisé et lisible
- le SERTRID a perçu en octobre 2018 le troisième versement du fonds de soutien, soit 1,1 M €. La créance que le SERTRID détient encore sur l'Etat, via le fonds de soutien, est de 11,1 M €.



Répartition de l'encours par type de taux

Le profil d'encours de dette est un amortissement progressif. Cette dette sera totalement remboursée en 2041 :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	63 261 275,66 €	2 272 924,33 €	1 062 533,18 €	3 335 457,51 €	60 988 351,33 €
2020	60 988 351,33 €	2 391 339,88 €	1 059 644,25 €	3 450 984,13 €	58 597 011,45 €
2021	58 597 011,45 €	2 516 388,95 €	1 083 301,50 €	3 599 690,45 €	56 080 622,50 €
2022	56 080 622,50 €	2 643 653,08 €	1 113 903,78 €	3 757 556,86 €	53 436 969,42 €
2023	53 436 969,42 €	2 768 021,46 €	1 131 309,54 €	3 899 331,00 €	50 668 947,96 €
2024	50 668 947,96 €	2 914 118,13 €	1 141 143,42 €	4 055 261,55 €	47 754 829,83 €
2025	47 754 829,83 €	3 068 412,52 €	1 120 263,03 €	4 188 675,55 €	44 686 417,31 €
2026	44 686 417,31 €	3 231 369,62 €	1 087 155,43 €	4 318 525,05 €	41 455 047,69 €
2027	41 455 047,69 €	3 403 480,83 €	1 038 268,70 €	4 441 749,53 €	38 051 566,86 €
2028	38 051 566,86 €	3 585 265,65 €	977 105,85 €	4 562 371,50 €	34 466 301,21 €
2029	34 466 301,21 €	3 777 273,30 €	897 017,74 €	4 674 291,04 €	30 689 027,91 €
2030	30 689 027,91 €	3 464 775,16 €	810 227,64 €	4 275 002,80 €	27 224 252,75 €
2031	27 224 252,75 €	3 061 993,66 €	728 894,81 €	3 790 888,47 €	24 162 259,09 €
2032	24 162 259,09 €	3 033 194,43 €	651 350,84 €	3 684 545,27 €	21 129 064,66 €
2033	21 129 064,66 €	2 825 236,26 €	572 947,18 €	3 398 183,44 €	18 303 828,40 €
2034	18 303 828,40 €	2 967 149,07 €	492 092,13 €	3 459 241,20 €	15 336 679,33 €
2035	15 336 679,33 €	3 116 637,35 €	407 065,45 €	3 523 702,80 €	12 220 041,98 €
2036	12 220 041,98 €	2 441 192,05 €	324 835,10 €	2 766 027,15 €	9 778 849,93 €
2037	9 778 849,93 €	2 238 562,51 €	260 322,44 €	2 498 884,95 €	7 540 287,42 €
2038	7 540 287,42 €	2 235 213,16 €	195 952,77 €	2 431 165,93 €	5 305 074,26 €
2039	5 305 074,26 €	2 365 509,99 €	130 886,32 €	2 496 396,31 €	2 939 564,27 €
2040	2 939 564,27 €	2 503 038,19 €	63 295,88 €	2 566 334,07 €	436 526,08 €
2041	436 526,08 €	436 526,08 €	3 546,77 €	440 072,85 €	0,00 €
total		63 261 275,66 €	16 353 063,75 €	79 614 339,41 €	

Le SERTRID reste en situation de veille pour examiner toutes les possibilités qui permettraient, dans un cadre sécurisé, de retravailler le profil pour limiter les effets de progressivité de l'encours et en lisser les effets.

Au 1^{er} janvier 2019, la capacité de désendettement du syndicat (encours de la dette/épargne brute) est de 24.06 ans.

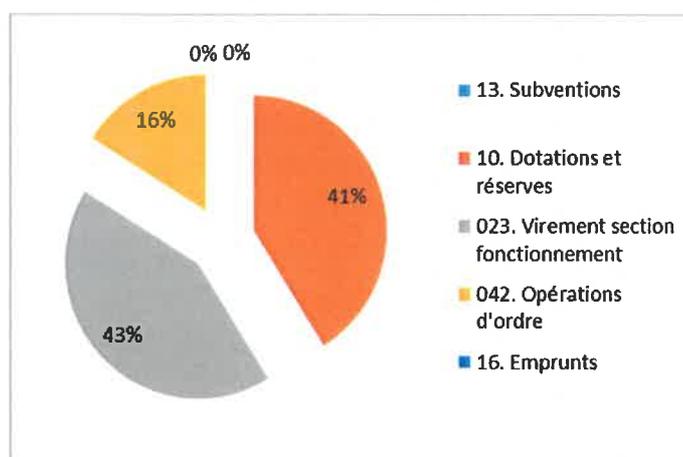
3.4 Recettes d'investissement

L'exercice 2019 est exclusif de tout recours à l'emprunt.

	BP 2018	BP 2019	Écart	Évol°
13. Subventions	0	0	0	0,00%
10. Dotations et réserves	2 849	3 259	410	14,39%
16. Emprunts	0	0	0	0,00%
Total recettes réelles	2 849	3 259	410	14,39%
023. Virement section fonctionnement	3 254	3 354	100	3,07%
042. Opérations d'ordre	1 275	1 275	0	0,00%
Total recettes d'ordre	4 529	4 629	100	2,21%
Total budget	7 378	7 888	510	6,91%

Évolution des recettes en K € par poste, de BP à BP

Le financement des dépenses d'investissement est ainsi réalisé en totalité sur fonds propres :



Ventilation des recettes d'investissement

Le SERTRID maintient sa ligne directrice de désendettement, sans contraindre les investissements nécessaires au maintien du niveau de performance des installations, préservant ainsi les capacités de développement du syndicat.

4. Autres éléments de présentation

Les éléments financiers concernant les déchets verts sont extraits du budget général. Ils s'appuient sur les conditions économiques du marché de prestation (19.50 € la tonne traitée, 91 € le transport/rotation), sur la facturation à 60 € la tonne, maintenue inchangée pour 2019 et sur les orientations déjà actées (investissement et maintenance).

Sur la base d'un gisement de 15 000 tonnes, le budget prévisionnel est le suivant :

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	684 710.00
	dont transport	392 210.00
	dont traitement	292 500.00
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost)	1 925.00
	35 bennes	
c/61558	Réparation de bennes	15 000.00
	Sous-total (1)	701 635.00

	Frais de structure (8.5%)	59 638.97
	Sous-total (2)	59 638.97
c/21	Achat de deux bennes	10 000.00
	Sous-total (3)	10 000.00
	Solde du service	128 726.03
	Sous-total (4)	128 726.03
	Total dépenses (1+2+3+4)	900 000.00

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service Base : 15 000 T à 60 €/T	900 000.00

En synthèse, cette proposition de budget fait ressortir :

- un contexte d'exploitation préservé, sous l'effet des apports extérieurs,
- un montant de part variable stabilisé,
- des moyens financiers mobilisés pour l'investissement usine, sans recours à l'emprunt.

Le Comité Syndical, à l'unanimité (16 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

- **ADOpte le budget primitif 2019, équilibré comme suit :**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	14 820 010.00 €	7 888 633.00 €	22 708 643.00 €
Recettes	14 820 010.00 €	7 888 633.00 €	22 708 643.00 €

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 27 mars 2019, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **05 AVR. 2019**

conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le

05 AVR. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Bourogne, le 02 avril 2019

Le Président,



André HELLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage